

Nombre de conseillers : 11 L'an deux mille vingt-quatre le 15 février à seize heures. Le Conseil
En exercice : 11 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 5 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 6 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, MILHET Benoit,
MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian.

Absent(e)s représenté(e)s :
CATALA Gérard : procuration à CABROL Jacqueline
RUIZ Benoit : procuration à BERNA Martine
TONON Yannick : procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre, KAMILLE Abou-
kanh,
*Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 06/02/2024, le conseil,
conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres
présents.*

Secrétaire de séance : RAYSSEGUIER Christian

Délibération N°2024_D03

Objet : Plan de financement pour la reconstruction du mur rue du fort.

Date convocation :
Le 9 février 2024

Vu l'effondrement du mur rue du Fort en novembre 2023,
Vu la nécessité de faire les travaux,

Date affichage :
Le 9 février 2024

Vu les devis établis en 2023 et 2024 pour la somme de **132 000€ HT**,

Mme Le Maire propose un plan de financement pour la reconstruction du mur
rue du Fort.

Plan de financement :

Participation Etat	50 595,60€	38.33%
Conseil Départemental	48 404,40€	36.67%
CACM	16 500,00€	12.50%
Autofinancement	16 500,00€	12.50%

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de
financement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal. Fait à Boissezon le 15 février 2024,
Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :
Le 15 février 2024.